

En mars 1977 l'actuelle municipalité était élue.

Information des Citoyens Illadais commémore à sa manière l'évènement en proposant un bilan de l'action municipale durant toute cette très longue période.

Tout à véritablement commencé en juin 1977 lorsque notre commune a perçu le premier versement de la taxe professionnelle de l'autoroute qui venait de s'implanter sur son territoire. Le budget municipal a été multiplié par quatre et Illats est devenue une commune « riche ». Cette ressource a permis de financer les premiers investissements de la nouvelle équipe municipale. Le tout premier a été la rénovation de

l'école en 1978, projet déjà bien engagé par l'ancienne municipalité qui avait anticipé l'apport financier de l'autoroute.

Puis au début des années 80 ce sera l'aménagement de la place de la mairie et la réfection de la fontaine, deux réalisations qui se voulaient prestigieuses. Suivront le stade de football et la salle de sports en 1986 et 1987. La salle des fêtes a été refaite deux fois et sans doute une troisième si l'on s'en tient à ce que nos élus prévoient. Les trottoirs du bourg connaîtront trois revêtements différents dont le dernier posé en 2004 dans le cadre de la rénovation de la traversée du centre du village, réalisation pharaonique du dernier mandat.

Après avoir bloqué les travaux du foyer des jeunes dès son arrivée en 1977, la municipalité aménage une salle de réunion en face du puits et en 2004, une maison des associations. La cour de l'école sera dotée d'un revêtement. Une garderie périscolaire sera mise en place. Un ramassage scolaire, proposé par l'opposition lors des élections de 1983, sera organisé. La bibliothèque municipale – autre serpent de mer des campagnes électorales – verra le jour en 2001.

En 1996, commence l'assainissement communal qui s'achèvera par l'intégration au réseau du secteur d'Escalès-Téouley, actuellement en enquête publique. A cela s'ajoutent les opérations d'embellissement dans les quartiers et l'installation de dos d'âne pour réduire la vitesse. En 2010, la municipalité autorise la construction d'un lotissement dans le quartier le Tausin. Et, depuis le mois de février, les travaux transformant la place de l'église en place piétonnière ont commencé.

Quelles sont les critiques que nous faisons de ce bilan plus que trentenaire ? (Lire la suite page 2)

Assemblée générale d'Information des Citoyens Illadais

Vendredi 13 avril

20 h salle de la maison des associations

1^{er} étage

Débat sur l'actualité locale ouvert à toute la population :
place de l'église, ordures ménagères, PLU etc.

21 h 30 : repas au Kalimucho

Contacts inscriptions: Gilles Baillet 09 75 64 00 40

Il reste quelques jours pour les enquêtes publiques du nouveau PLU et de l'assainissement des quartiers Escalès et Téouley.

Mme Ingrid Buda, commissaire enquêteur, peut encore vous recevoir en mairie lundi 23 avril de 15 h à 18 h : c'est la dernière date disponible. Vous pouvez formuler vos observations sur un registre tenu en mairie pour chacune des deux enquêtes publiques.



(Suite de l'édito) Nous dénonçons régulièrement la gestion autoritaire du maire qui contrôle tout acte municipal, ne délègue rien et impose ses volontés dans une opacité totale. Les séances publiques expresses du conseil municipal illustrent parfaitement cette façon de faire d'autant plus qu'elles sont suivies de réunions à huis clos dans lesquelles se décident les affaires communales. Les réunions de quartier, apparues en juin 2007, sont là pour donner un semblant de concertation. Certes la municipalité prend en compte quelques idées formulées par les Illadais, mais elle noie le poisson lorsqu'elles remettent en question ce qu'elle juge important. Pire, dès qu'elle décide un aménagement d'ampleur comme la traversée du bourg en 2004 et le terrain multisports en 2008 ou la transformation de la place de l'église en espace piétonnier cette année, elle impose ses volontés et met devant le fait accompli les Illadais.

Cette pratique autoritaire des affaires locales s'est traduite par la mise au pas et la volonté de contrôler tout ce qui est indépendant de la municipalité. Le maire veut la main sur tout. Une association qui souhaite se gérer et fonctionner librement est montrée du doigt, quoi qu'elle fasse pour la vie de la commune. Ainsi, la municipalité a refusé de verser une subvention au centre aéré – le premier créé dans le canton en 1985 qui a fonctionné pendant 20 ans -, sous prétexte qu'il s'agissait d'une initiative associative qu'elle n'approuvait pas. Ici ose espérer que la mairie n'a pas perçu d'aides de la direction de la jeunesse et des sports sans les redistribuer à l'association en question. Depuis 2006, il n'y a plus de centre aéré mais ce serait la faute à la Communauté de Communes selon nos élus...

La construction de grands équipements et l'embellissement de la commune n'ont pas toujours été pensés dans la durée et en fonction de leur utilité pour la population. La salle de sports, infrastructure de loin la plus utilisée, n'est pas suffisamment entretenue. Pas de suivi annuel. Recours à un sous-traitant pour son nettoyage qui devrait normalement être fait par les employés municipaux. La recherche de l'esthétique plus que de la fonctionnalité aura marqué ces 35 ans de mandat. Le jardin de la place de la mairie et la future place piétonnière de l'église ont réduit et réduiront fortement les places de stationnement au cœur du bourg. Il faudra parcourir de la distance jusqu'à sa voiture ce qui n'est pas une bonne chose pour les personnes âgées ou à mobilité réduite.

Le refus de l'implantation des établissements Moët et Chandon à la sortie de l'autoroute en 1980 à la suite de dissensions au sein du conseil municipal, a conduit cette entreprise à s'installer à Landiras. Aujourd'hui, Moët et Chandon devenue Les Caves de Landiras, est la destination principale des nombreux convois de camions qui traversent le bourg. Les erreurs d'aménagement se paient toujours!

Le fiasco du premier Plan Local d'Urbanisme illustre toute l'opacité des pratiques municipales : l'affaiblissement politique du maire a précipité sa remise en cause par la justice administrative. Ce document a été un moyen utilisé par notre premier magistrat pour distribuer ses faveurs et sanctionner les Illadais qui n'étaient pas dans ses petits papiers. Résultat : une urbanisation sans logique de certaines parties de notre commune et une victoire remportée par un carrier, l'entreprise SOCEM.

La conception du service public du maire et de son conseil n'a cessé de nous irriter. Commençons par La Poste, la capitulation du conseil municipal devant les exigences de cette entreprise en novembre 2006 par l'organisation d'une fausse consultation des habitants a soulevé notre indignation : on n'enterre pas un service public sans chercher à résister ! Pour ce qui est de l'eau et de l'assainissement, notre commune a le prix du m³ le plus cher du sud Gironde avec 6€ 21 pour une consommation de 120 m³. A qui la faute ? A la Lyonnaise ? A la Saur ? A notre municipalité qui prélève une part considérable d'assainissement soit 43% d'une facture de 120 m³ ! Pire, rappelons qu'en 2003 et 2004, avec le soutien de notre premier magistrat alors président du syndicat des eaux, la Saur et la Lyonnaise nous ont prélevé un abonnement en trop. L'action énergique de notre association a abouti au remboursement de la moitié de cette ponction.

35 ans et après ? A la fin de ce mandat en mars 2014, cela fera 38 ans que ce conseil municipal sera en place. A quoi ça sert de rester si longtemps ? Cette « équipe » est-elle la seule capable de gérer notre commune ? A l'évidence non. Illats a tout à gagner à choisir le changement, le renouvellement des pratiques. Les communes voisines ont toutes choisi cette voie, aucune n'a disparu... De nouvelles idées : ça apporte du dynamisme ! Et ça met fin à une mauvaise impression de monopole de la gestion des affaires locales par un clan, qui – et c'est humain – ne se remet plus en question et se pense intouchable. Ce vrai nouveau illadais nous y travaillons. Nous lançons un appel à tous ceux qui veulent nous rejoindre.

Gilles Baillet

Au Conseil municipal

Conseil municipal du 22 février 2012

1-Validation appel d'offre travaux de la salle des fêtes :

- *1^{ère} proposition de l'entreprise Pépin (23 310€ HT)*
- *2^{ème} proposition de l'entreprise Eiffage (16 377€ HT) retenue*

2-Remise en état de la cour de l'école et de la maternelle : demande de subvention au Conseil Général pour 50% du montant HT de 7 381€. Rectification du sol et changement des toits des cabanes. Les travaux sont prévus pendant les grandes vacances.

3-vestiaires du football : subvention du Conseil Général de 15 à 40% du montant HT. Coût total : 65 154€ TTC avant appel d'offre.

4-Aide dotation équipement des territoires ruraux pour les travaux de la place de l'église : pas de subvention. Demande renouvelée auprès de la sous-préfète : 20% du montant HT espéré. Le délai est jusqu'au 2 mars.

5-Fonds de concours auprès de la CdC pour les hangars des services techniques : 6 910€.

6-Changement d'affectation du zonage d'Escalès et enquête publique PLU

7-Appel d'offre assainissement d'Escalès : les travaux commenceront dans le 2^{ème} semestre. Accord avec un particulier pour implanter la pompe de relevage. Le passage du gaz est couplé avec ces travaux.

8-Règlement de formation des agents de collectivité.

9-Participation de cent euros de la commune aux frais de scolarité d'une étudiante d'Illats dont le montant total est de 420€ 80. Des conseillers réagissent : « Si on donne pour elle on donnera pour les autres. » « Selon quels critères ? » ICI rappelle que des « sportifs méritants » ont bénéficié par le passé des aides municipales parce qu'ils portaient haut les couleurs d'Illats.

10-Syndicat du collège de Podensac : augmentation des participations des communes adhérentes. La participation d'Illats atteint 793€ 80.

Échos de la vie locale

Soirée ZUMBA PARTY NIGHT
samedi 14/04/12
de 20h30 à 23h30

à la salle de sports avec : Arnaud MORIN, Caroline SCHUTZ, Véronique SOLVAR
8€ adhérents et 10€ non adhérents

Le blocage par la mairie des terrains constructibles dans les quartiers a commencé avant même l'application du nouveau PLU !

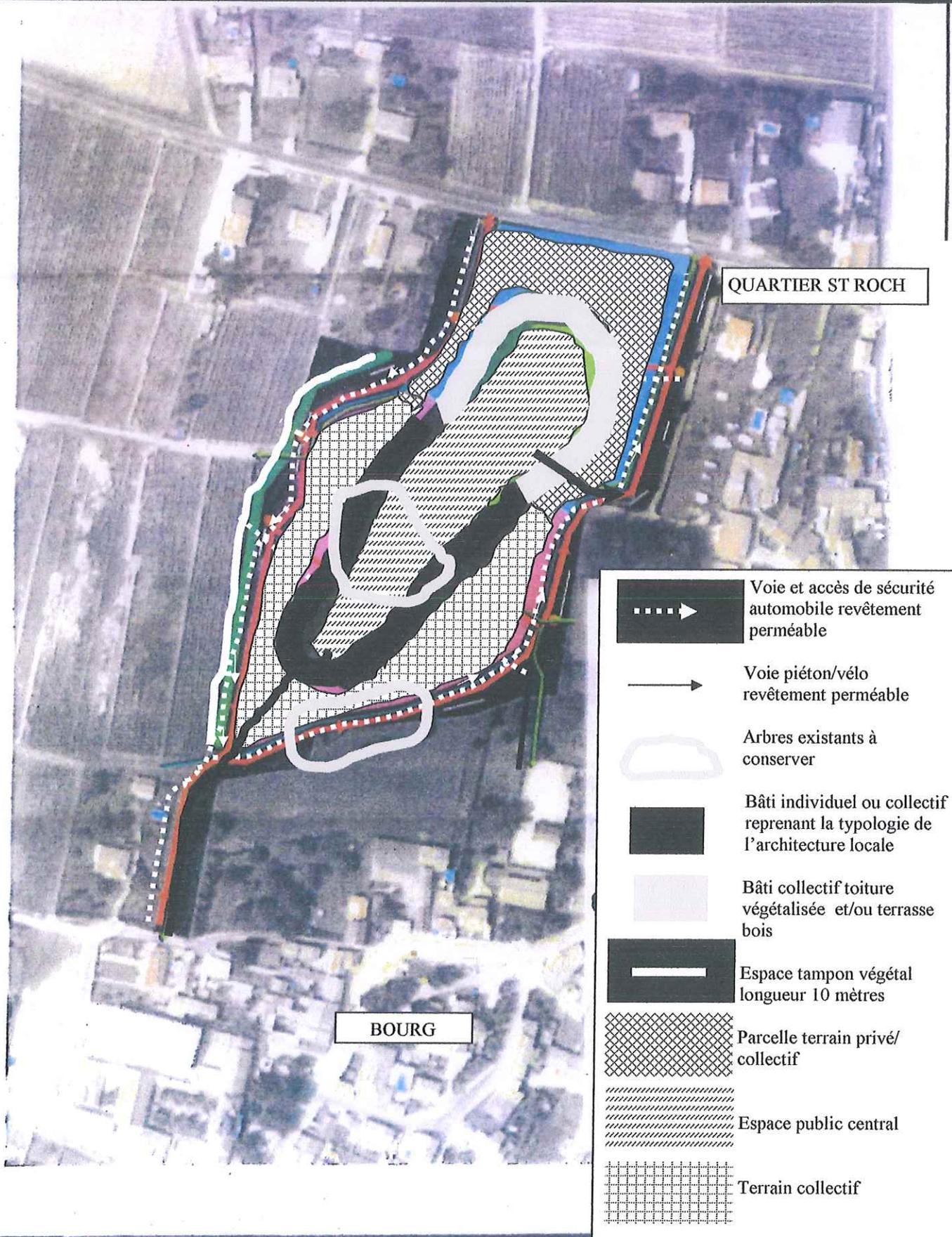
La chronique du chantier de la place de l'église

Un reportage photo sur le chantier de la place de l'église rendait compte de l'avancée des travaux sur le site internet communal sans omettre les impondérables. C'était quelque peu cocasse d'annoncer que le creusement du parking prévu derrière l'église était suspendu à cause de la présence d'un câble électrique enterré, oublié par les concepteurs du projet... La rubrique du site vient de disparaître... Mais un tilleul a bien été coupé par inadvertance, la dalle posée à l'entrée de l'église n'est pas alignée avec la nouvelle voie d'accès pour les pompes funèbres, laquelle est en angle droit avec la route et présage de futures manœuvres délicates... A suivre.

Le miracle du Rude

La route du Rude présentait une particularité : elle ne disposait d'un écoulement des eaux que sur un côté. Les maisons malchanceuses étaient exposées à l'eau et leurs habitants demandaient des caniveaux comme leurs voisins. C'est maintenant chose faite au bout de vingt ans.
Barrouil attend les passages cloutés
La départementale a été refaite cet été. Les passages cloutés de Barrouil n'ont toujours pas été retracés.

Extrait du schéma d'organisation de la zone du futur lotissement du bourg



Ordures ménagères Info ou intox ?

Lors de la réunion d'information organisée par la communauté de communes (CdC) le 3 février dernier, le président de cette collectivité a crié son mépris pour notre journal « insipide » et « illisible pour les Illadais qui ne se posent ces questions. » Lui seul connaissait leurs inquiétudes c'est-à-dire de savoir si ils paieront moins en décembre prochain. En décembre prochain peut être et encore que... mais dans les années futures ? Nous revenons sur les affirmations distillées à grands coups d'effet de tribune par le président de la CdC.

Le président : « Vos chiffres sont fantaisistes. Ils ne reposent sur rien ! »

INTOX : nous avons sous-estimé d'1 euro les prix pratiqués par la communauté de communes. Pour le reste, toutes les données chiffrées sont tirées du contrat d'exploitation 2011 de l'UCTOM (notre syndicat d'incinération des déchets ultimes), des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2008 et 2009 ainsi que des délibérations du conseil communautaire de novembre 2011.

Le président : « *Les usagers vont moins payer en triant mieux. Ils vont atteindre facilement les 150 kg de déchets ultimes par personne car, en décembre 2011, ils ne produisaient plus que 187 kg contre 271 kg l'année précédente.* »

INFO et INTOX : présenté comme cela, on a l'impression qu'un miracle se produira. Mais, 150 kg par personne, c'est peu. Même si le président parle de chiffres inférieurs « faciles » à atteindre pour les usagers. Nous nous interrogeons sur les conditions qui provoquent cet effondrement statistique. La multiplication des déchets sauvages dans les bois, les arrangements individuels qui se soldent par le transport de sacs poubelles chez des amis qui payent moins cher ou selon d'autres modalités ou tout simplement l'incinération domestique, jouent un rôle non négligeable pour expliquer cette diminution considérable. Un effet pervers de la redevance incitative ?

Le président : « *Vous raisonnez mal. Le service du tri sélectif s'équilibre avec les subventions Eco emballage que nous percevons. On le voit bien dans le rapport annuel 2010 que vous n'avez pas consulté !* »

INTOX : nous avons enfin pu consulter le fameux rapport, indisponible depuis plusieurs mois en mairie d'Illats, en nous adressant directement à la communauté de communes. La façon dont il a été rédigé rend actuellement impossible l'évaluation du coût du tri sélectif, contrairement aux années précédentes. Nous avons donc écrit au président pour lui demander des documents complémentaires nécessaires à une comparaison. Toutefois, voici les données chiffrées en notre possession :

Coût tri sélectif Soutien Eco emballage au tri+ reprise de matériaux

En 2008	405 408€	232 052€
En 2009	405 311€	189 800€
En 2010	?	235 146€

Le 26 septembre 2011, le président annonçait une augmentation du soutien Eco emballage qui atteint 204 000€ désormais sans la reprise de matériaux. Dans tous les cas de figure, cette aide ne peut équilibrer le coût de ce service. Nous avons écrit dans *ICI* n°43 que le tri sélectif coûtait en tonnage de déchet, plus cher que l'incinération. Si le tri explose, les nouvelles dépenses occasionnées compenseront les économies réalisées dans l'incinération. Les aides Eco emballage ne feront que ralentir la tendance.

Le président : *L'incinérateur Astria de Bègles « n'augmentera pas ses prix parce que nous sommes les seuls qui ont eu le courage de passer en redevance incitative. Les économies que je ferai, permettront de financer le service. Vous le verrez dans le rapport 2010 que nous payons beaucoup moins à l'UCTOM. »*

Ordures ménagères

INTOX et INFO: en janvier 2011, le contrat d'incinération prévoyait 5 500 tonnes de déchets ultimes pour notre communauté de communes. Si ce tonnage s'effondre comme les premiers résultats de la redevance incitative le laissent prévoir, il est impossible qu'Astria contrôlée par Véolia environnement, accepte de perdre de l'argent.

En novembre 2011, l'UCTOM envisageait une augmentation d'1€ la tonne incinérée en prévision du passage de notre CdC à la redevance incitative. Et il y a fort à parier qu'il y aura de nouvelles augmentations et qu'elles seront plus fortes.

Le regroupement de l'UCTOM avec ses voisins pour négocier les prix avec Astria atténuera l'impact sur les usagers du canton puisque les habitants des autres CdC paieront en partie pour nous. D'autre part, si notre CdC paie effectivement beaucoup moins à l'UCTOM en 2010 qu'en 2009, c'est d'abord dû au transfert de gestion de la déchetterie de Virelade de l'UCTOM à la communauté de communes. Puis, il faut prendre en compte la baisse du coût du traitement négociée par l'UCTOM avec Astria soit une économie de 83 384€ d'après le rapport 2010. Le coût du service en 2010 (1 798 879€) après s'être emballé en 2009 (1 893 875€) retrouve son niveau de 2008 (1 737 690€).

Par conséquent, tous les points que nous avons soulevés dans *ICI* n°43, gardent toute leur pertinence. Les questions que nous posons sont les questions que nous posent les Illadais qui voient plus loin que décembre 2012 et ne croient pas aux miracles. Dans l'attente d'une réponse du président. A suivre.

Gilles Baillet

Redevance incitative :

Bonne idée, mais pas suffisante...

Lorsque les nouvelles poubelles à puces ont été annoncées, un préposé est venu gentiment nous expliquer que les nouvelles poubelles rouges seraient testées pendant 6 mois et qu'à partir de 2012 la facturation serait estimée en fonction du poids et des levées de ce semestre de test.

Aujourd'hui cette idée semble abandonnée puisque nous avons tous reçu une facture qui ne tenait pas compte de notre production personnelle de déchets. Le système était, il est vrai, un peu tiré par les cheveux, et peut-être un peu complexe à gérer ? Toujours est-il qu'il semble « inciter » un certain nombre de nos concitoyens à sombrer dans l'incivisme total. On entend parler ici et là de génération spontanée et nocturne de sacs de détritus dans des poubelles pas forcément pleines, on rencontre une quantité impressionnante de déchets, parfois même des sacs poubelles pleins, sur les bords des petites routes et pistes forestières, voire en pleine forêt ! Il y en a toujours eu, mais en ce moment c'est particulièrement flagrant. J'avais l'habitude de ramasser ces déchets révoltants et de les mettre dans ma poubelle, ou de les déposer à la déchetterie de Virelade lorsqu'ils étaient volumineux. Dorénavant, je les stockerais chez moi et j'irai un jour les déposer devant les locaux de la CdC !

De plus, qu'en est-il des foyers qui ne produisent pas assez de déchets pour "utiliser" les 12 levées prévues de la part variable ? C'est très simple : ils font une avance de trésorerie gratuite à la CdC sur 1 an !

CdC qui ne s'est pas gênée non plus pour modifier à 5 fois par an la facturation prévue initialement de façon bimensuelle ou bisannuelle. Cela cache-t-il une augmentation substantielle et douloureuse qui ne doit pas apparaître trop visiblement ?

Pour finir, il semble que certains soient aussi « incités » à brûler sur leur tas de feuilles mortes (qu'ils feraient mieux de composter) des déchets tels, sacs et emballages plastique, plaques de Placoplatre doublées de polystyrène, bois peints, et autres résidus totalement interdits de brûlage (pour de bonnes raisons).... Ce n'est malheureusement pas rare sur le canton...

Fabien Baudon.

Idée :

La refonte territoriale

A) Pourquoi ?

Extrait du site du ministère de l'intérieur
« Le conseiller territorial est la réponse que le Gouvernement a souhaité apporter au renforcement de la complémentarité de l'action des départements et des régions... L'enjeu, c'est de les faire fonctionner sur le mode de la complémentarité et non sur celui de la concurrence. L'objectif est clair : favoriser les synergies, supprimer les doublons, simplifier et accélérer les démarches pour les élus locaux, les entreprises et les citoyens. Le Gouvernement a donc proposé de mieux articuler leurs actions respectives à travers un élu commun : le conseiller territorial. Celui-ci siègera à la fois au sein du conseil général et du conseil régional. ...3 500 conseillers territoriaux succéderont aux 6 000 conseillers généraux et régionaux actuels. Ils seront élus pour la première fois en mars 2014 au scrutin uninominal majoritaire à deux tours dans des cantons élargis. Ce sont donc des élus parfaitement identifiés et proches des territoires. Le conseiller territorial favorisera une meilleure articulation entre l'action des départements et celle des régions, respectant leurs compétences, leurs spécificités et leurs atouts : la proximité pour le département, la vision stratégique d'avenir pour la région. Le conseiller territorial sera l'interlocuteur unique des différents acteurs territoriaux et notamment des maires. Le même élu s'occupera des collèges et des lycées ; le même élu s'occupera de formation et d'insertion.

Il donnera de la cohérence dans les choix de financement et permettra d'accélérer le montage des projets. Les conseillers territoriaux pourront adapter la répartition des compétences aux spécificités locales. Concrètement, dans un délai de six mois après chaque élection des conseillers territoriaux, le conseil régional et les conseils généraux de la région devront élaborer un schéma régional qui permettra de définir la répartition optimale des compétences entre la région et les départements (développement économique, éducation, transports, environnement, aménagement du territoire, etc.) et d'en tirer les conséquences en termes de réorganisation des interventions financières et de mutualisations des services. »

B) Niveau actuel

(voté en première lecture par l'assemblée nationale et abrogé par le sénat).

Extrait du site Sénat.fr

« Réunie le mardi 8 novembre 2011, la commission des lois du Sénat a voté l'abrogation de l'ensemble des dispositions visant à créer les conseillers territoriaux, nouveaux élus, créés par la loi du 16 décembre 2010, appelés à siéger au conseil général et au conseil régional à compter de 2014. La commission a, en effet, considéré que la mise en place des conseillers territoriaux créerait la confusion entre les prérogatives de la région et du département, serait contraire à la parité, institutionnaliserait le cumul des mandats, se traduirait par des assemblées régionales pléthoriques et n'entraînerait aucune économie ».

Afin que le lecteur puisse mieux comprendre, revenons à l'année 2004.

Extrait de la Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation et de l'Administration Générale de la RÉPUBLIQUE (COMPTE RENDU N° 15 du Mardi 13 janvier 2004 Séance de 9 heures 15) préalable à la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

« M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, a souligné que la réforme liée au projet de loi relatif aux responsabilités locales, voulue par le Premier ministre, était indispensable, la France devant se libérer des lourdeurs du centralisme, cet objectif réunissant d'ailleurs un large consensus. Il a ensuite développé les trois idées directrices qui doivent inspirer le débat, à savoir : la clarté, la loyauté et l'ouverture. En premier lieu, la clarté. Le Gouvernement a été soucieux de respecter un souhait partagé par tous : la décentralisation doit contribuer à simplifier et clarifier le paysage administratif. Un moyen simpliste et brutal de clarification aurait consisté, par exemple, à supprimer les départements. Ce seul exemple montre que le débat n'est pas aussi simple et doit se garder de tout excès. L'équilibre le plus clair, le plus honnête possible, a été recherché. Ainsi, les régions seront clairement responsables des interventions économiques, de la formation professionnelle, du transport, des grandes infrastructures et du tourisme. Par ailleurs, le projet permettra aux régions de gérer à titre expérimental l'attribution des fonds structurels européens, soit environ 15,7 milliards d'euros sur six ans, l'enjeu étant d'autant plus considérable que le taux actuel de consommation de ces crédits reste modeste. Les départements, de leur côté, acquerront la pleine responsabilité des actions sociales. Ils assureront la coordination et la gestion des aides en faveur des plus démunis, telles que les aides sociales d'urgence, les aides aux jeunes en difficulté ou le fonds de solidarité logement. Le seul revenu minimum d'insertion (rmi) représente une masse financière d'aides de 5,1 milliards d'euros. Les départements coordonneront également l'action gérontologique, ainsi que toutes les prestations sociales en faveur des personnes âgées ; en outre, sera finalisé ce qui avait été entrepris avec efficacité à partir de 1982, d'une part, en leur confiant 20 000 kilomètres du réseau routier national et, d'autre part, en leur transférant, comme aux régions, la responsabilité des personnels chargés de l'entretien des établissements scolaires relevant de leur compétence. Enfin, sera ouverte une expérimentation dans le domaine de la protection judiciaire de la jeunesse ».

Réduire le nombre de représentants des citoyens remet en cause la décentralisation, la démocratie locale et la capacité des collectivités locales à développer des services publics dit de proximité. Pourtant, la loi du 13 Août 2004 vantait une décentralisation qui devait, à l'origine, contribuer à simplifier et clarifier le paysage administratif. Pour l'information du lecteur, en fait, il ne s'agissait à l'époque que d'un moyen déguisé de transfert de charges financières, l'Etat abandonnant certaines compétences ainsi que les dépenses associées aux collectivités territoriales...

Quel est l'intérêt de cumuler les représentations (assemblées départementales et régionales) si ce n'est qu'à terme, une assemblée prendra le pas sur l'autre, marquant ainsi en premier la disparition programmée de l'une d'entre elles, le Conseil Général pourtant acteur principal de la vie locale?

Eloigner les élus et les assemblées délibératives des citoyens qu'ils sont censés représenter présente un risque non négligeable car cela affaiblit d'autant le pouvoir d'intervention de ces derniers en coupant « les administrations des préoccupations et des besoins des habitants ». Les communes au faible poids électoral comparé à celles plus urbaines dans un « canton élargi » risquent d'être ainsi délaissées.

En conclusion, je laisse bien volontiers le lecteur décider d'une mesure qui amène des réflexions mais surtout des doutes sur la nature réelle et les besoins de cette réorganisation.

F. WERLEN